

## MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ DE LA CONDITION FÉMININE DANS LE CADRE DE SON ÉTUDE SUR LES DÉFIS DES FEMMES ÂNÉES

LE 20 MARS 2019

Au Québec et au Canada, la majorité des femmes âgées sont en situation de pauvreté, surtout celles vivant seules. L'inscription automatique au Supplément de revenu garanti (SRG) récemment annoncé par Ottawa n'y a rien changé, puisque cela ne concerne que les nouvelles inscriptions. D'après une étude de l'Institut Broadbent, la mesure du faible revenu révèle que la pauvreté chez les aînés a augmenté. Elle est passée de son plancher historique de 3,9 % en 1995 à 11,1 % en 2013.

Lorsqu'on examine de plus près la situation des femmes âgées à la retraite, on constate que beaucoup n'ont pas ou presque pas de revenus provenant d'un régime de pension. En 2011, Statistique Canada nous a appris que 52 % des femmes âgées, contre 42 % de leurs homologues masculins, étaient suffisamment pauvres pour toucher le SRG de l'État fédéral.

Les raisons suivantes expliquent qu'elles soient davantage touchées par la pauvreté :

- elles sont moins bien rémunérées;
- elles occupent plus souvent des emplois atypiques;
- elles vivent plus longtemps;
- elles ont de plus grandes responsabilités familiales;
- elles doivent conjuguer le travail et la famille;
- elles s'occupent souvent de proches en perte d'autonomie;
- elles sont plus susceptibles de quitter tôt le marché du travail à cause d'une maladie liée à un travail ardu, ce qui réduit leurs revenus à la retraite.

La pauvreté et l'isolement des femmes âgées expliquent en grande partie tous les autres problèmes : difficulté à obtenir des soins de santé et des médicaments, à utiliser les moyens de transport, à se loger et à faire valoir leurs droits en justice.

L'ASRC a entre autres comme priorité de voir à ce que les aînés, et en particulier les femmes, aient un revenu adéquat. Même en supposant des prestations maximales au titre de la Sécurité de la vieillesse et du SRG, le revenu mensuel ne dépasse pas 1 442 \$. Ce montant ne permet pas de vivre dans la dignité, d'utiliser les moyens de transport, de s'alimenter et de se vêtir convenablement, de s'occuper de sa santé et d'avoir la moindre vie sociale, récréative ou culturelle.

Beaucoup de femmes aînées ont travaillé toute leur vie, ont mis au monde et élevé des enfants et ont enrichi notre pays par leur travail, mais aujourd'hui, elles souffrent de « mort sociale ». Privées de tout contact social véritable ou ayant un sens, elles n'attendent plus que la mort biologique.

Voici ce que nous proposons :

1. Une hausse immédiate et automatique du revenu des femmes aînées pour le rendre au moins égal au seuil de pauvreté.
2. L'indexation trimestrielle de ce nouveau plancher sur le modèle de la Sécurité de la vieillesse.
3. La construction urgente de logements sociaux abordables gérés par des organismes et des groupes locaux sans but lucratif. Au cours des cinq prochaines années, il faut construire annuellement 50 000 logements abordables, ce qui comprend le remplacement des logements sociaux qui ont été construits selon des normes insuffisantes, voire néfastes pour la santé. Le prix des loyers devra être contrôlé et maintenu à un niveau convenable et suffisamment bas. De plus, ces logements devront être placés sous la supervision de résidents et d'aînés des environs, qui seront nommés par les conseils d'administration compétents.
4. Pour la santé, l'accès à des médicaments gratuits dans le cadre d'un régime national d'assurance-médicaments et l'offre de services gratuits et accessibles de prévention des risques associés à la vieillesse : thérapies du mouvement, conseils d'alimentation, examens réguliers par des intervenants en santé communautaires ou publics, loisirs « intelligents » et participation à la vie sociale. Et, en priorité, le développement d'une médecine active et interventionniste spécifiquement adaptée aux aînés.
5. Pour les transports, la mise en place de services de covoiturage (bénévoles, mais offrant le remboursement des dépenses) comprenant du transport adapté pour les personnes à autonomie réduite ou nulle.
6. Pour l'inclusion sociale, la création d'un groupe de fonctionnaires chargés de rédiger (gratuitement, dans le cas des aînés) de la correspondance administrative – déclarations de revenus, plaintes, demandes de révision, etc.

Toutes ces mesures doivent être offertes par des prestataires locaux et gérées par des centres communautaires ou même des administrations municipales (hôtels de ville, MRC, mairies de quartier) et selon un modèle de partage des frais à l'échelle locale et nationale.

De plus, dans chaque village ou chaque quartier des villes ou agglomérations de taille moyenne, nous proposons de constituer un conseil d'aînés, dont les membres seront

nommés par leurs pairs pour un maximum de deux mandats. Cet organe serait chargé de conseiller les dirigeants locaux et municipaux au sujet de leurs priorités et de leurs interventions, faisant valoir leurs intérêts et exerçant leur influence auprès d'eux.

Toutes ces mesures pourraient être financées par un plan national et un fonds de solidarité intergénérationnel, alimenté à même les recettes fiscales fédérales, provinciales et municipales. Pour financer ces mesures, on pourrait aussi imposer davantage les particuliers et les sociétés qui ont les revenus les plus élevés. Lorsqu'il s'agit de financer des mesures sociales, il n'y a pas de miracle : une meilleure distribution de la richesse produite est la solution la plus juste.

Ces mesures devraient accroître le revenu des femmes âgées et mettre à leur disposition des services publics revus et adaptés pour qu'elles puissent vieillir dans la dignité, à l'abri de la pauvreté. Nous espérons que les travaux du Comité de la condition féminine de la Chambre des communes ne se résumeront pas seulement à des rapports et qu'ils apporteront aux femmes vivant dans la pauvreté les solutions nécessaires et justes qu'elles attendent.

L'Association des syndicalistes à la retraite du Canada rassemble des hommes et des femmes syndiqués à la retraite qui ont à cœur le sort des femmes âgées. Il faut faire de cette question une priorité et lutter contre l'appauvrissement de ces femmes pour les tirer de leur isolement, leur permettre de participer à la vie sociale et réduire leur insécurité.

Respectueusement soumis,

Louissette Hinton  
Première vice-présidente  
Association des syndicalistes à la retraite du Canada